



# Commune d'Avry

## Procès-verbal no 25 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi 16 décembre 2015 à 20h00  
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

---

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs : M. Henri Burin des Roziers  
M. Marius Achermann  
M. Roland Berset  
M. Katia Pellegrinelli

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en adressant un mot de bienvenue en rappelant en outre l'introduction d'un Conseil général pour la prochaine législature. Des informations sont parues dans Avryzoom avec les coordonnées des différents contacts de listes connues. M. Piller encourage les intéressés à s'engager encore pour le bien de notre commune. Il informe que le délai pour le dépôt des listes est fixé au 18 janvier 2016 et l'élection au 28 février 2016.

Il est précisé que cette assemblée est l'avant-dernière de la législature, une prochaine assemblée aura encore lieu le 14 avril 2016 pour l'approbation des comptes 2015.

Les citoyennes et citoyens présents sont remerciés de participer nombreux à cette assemblée qui a été convoquée :

- par un « tout-ménage » ainsi qu'un tout ménage corrigé
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 56 de décembre 2015)
- par publication dans la feuille officielle N°48 et 50 du 27 novembre 2015 et 11 décembre 2015
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et habilitée à délibérer.

M. Laurent Dessibourg intervient afin de contester le tractanda modifié avec l'ajout du point 8 hors délais. Il relève que les candidats ne sont pas connus et qu'un Conseil général va être élu prochainement. Un membre du Conseil général serait donc le bienvenu pour représenter la population au Conseil d'Agglomération. M. Dessibourg souhaite que le Conseil communal partage le pouvoir avec le Conseil général et demande le retrait du point 8 du tractanda.

M. Piller explique que le retrait de M. Messer, en raison de son départ de la commune, a été annoncé tardivement. Selon les statuts de l'Agglomération, deux membres du Conseil

communal devraient être en principe être membre du Conseil d'Agglomération. Actuellement, seul M. Michel Moret représente le Conseil communal, M. Piller étant actif au Comité de l'Agglomération. Le Conseil communal a pensé à l'opportunité de pouvoir bénéficier de deux membres du Conseil pour la prochaine séance agendée en mars 2016.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz relève que le représentant d'Avry ne serait en fonction que pour 4 mois. La proposition de nommer un membre du Conseil général reste valable pour la prochaine législature.

M. Piller doute de la possibilité que l'Assemblée puisse retirer ce point du tractanda et laisse ouvert l'éventualité que l'Assemblée propose un autre candidat, ce qui n'est pas le cas. M. Piller rappelle que les citoyens peuvent toujours faire recours contre la décision puisque la modification du tractanda a été adressée effectivement hors délais.

M. Moret explique que deux représentants d'Avry sont actuellement actifs au Conseil de l'Agglomération, Mme Geneviève Renevey qui représente actuellement l'assemblée et M. Michel Moret, lui-même, pour le Conseil communal. M. Moret fait remarquer qu'il serait dommage de ne pas pouvoir compter sur les trois délégués auxquels notre commune a droit.

Il est pris note de la remarque de M. Dessibourg, le point est toutefois maintenu au tractanda.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

Nombre de votants : la commune d'Avry compte à ce jour 1340 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 2 de moins qu'en mai dernier. 88 citoyens sont présents à cette assemblée.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

Mme Marie-Claude Beyeler  
M. Jacques Bourgeois, Conseiller national  
M. Raphaël Bourban  
M. Jean-Claude Genilloud  
M. Benoît Macherel, Président de la Commission financière  
M. Jean-Claude Maillard

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

M. Henri Burin des Roziers  
M. Marius Achermann  
M. Roland Berset  
M. Katia Pellegrinelli

M. Piller rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

**Tractanda :**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015**
  - Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune.

2. **Présentation du plan financier 2016-2021**  
Commentaire de la commission financière
  3. **Budget 2016**
    - 3.1. **Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2016**  
Rapport de la commission financière
    - 3.2. **Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline**  
Rapport de la commission financière  
Vote
    - 3.3. **Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly**  
Rapport de la commission financière  
Vote
    - 3.4. **Rapport final de la commission financière sur le budget 2016**  
Approbation du budget 2016  
Vote
  4. **Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois**  
Rapport de la Commission financière  
Vote
  5. **Approbation du règlement du personnel communal révisé**  
*(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)*  
Vote
  6. **Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N.**  
*(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)*  
Vote
  7. **Approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine**  
*(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)*  
Vote
  8. **Election d'un membre au Conseil d'Agglomération**  
*(selon les statuts de l'Agglomération, ce nouveau membre doit en principe être un-e Conseiller-ère communal-e)*  
Vote
  9. **Divers**
- 

## 1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015**

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 56 du mois de décembre 2015 et figure sur notre site Internet.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015 est approuvé par les 88 citoyens présents avec remerciements à Mme Maillard, Administratrice, pour sa rédaction.

## 2. Présentation du plan financier 2016-2021

M. Moret rappelle les principes et bases légales du plan financier qui doit être mis à jour régulièrement, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, et avec le préavis de la Commission financière, il est présenté à l'assemblée communale.

Cela étant précisé, M. Moret présente quelques hypothèses et précisions :

- Le budget de départ est équilibré (idem 2016),
- Les résultats de l'exercice avant amortissements et intérêts sont de CHF 522'000.-,
- La dette au 31.12.2015 est de CHF 14'993'000.-
- La base tient compte des investissements votés et non votés
- Les valeurs pour les nouveaux investissements sont :

2% pour les intérêts passifs,

3% pour les amortissements obligatoires,

1% pour les frais de fonctionnement.

- L'augmentation prévisible des recettes va compenser celle prévisible des charges de fonctionnement

- Il n'y a pas d'influence sur le plan financier

- On peut escompter 200 habitants de plus qu'actuellement à fin 2021, dont 40% seraient contribuables à un taux moyen de CHF 4'200.--

- Les investissements et les recettes pour l'épuration des eaux ont été considérés dans le cadre de ce plan financier.

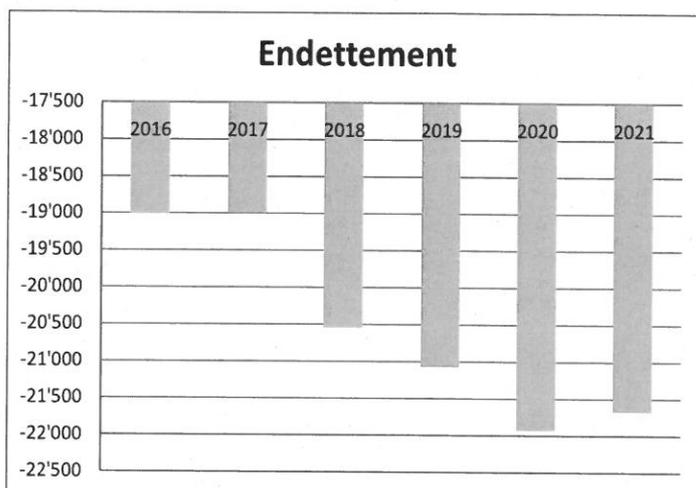
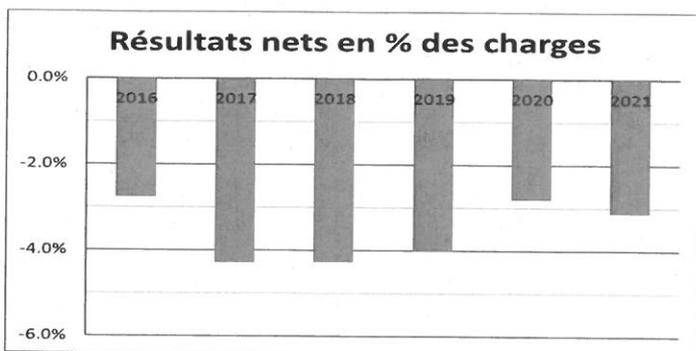
M. Moret commente ensuite les tableaux suivants :



## 2. Plan financier 2016 - 2021 Planification des investissements

	TOTAUX (en milliers de francs)			ENSEIGNEMENT CULTURE LOISIRS	AUTRES	<b>Montants supérieurs à un ½ million</b>	
	Total	Crédits déjà votés	Nouveaux invest.				
2016	5'407	4'166	1'242	2'242	3'165	Parcelle 448 partiel y.c. aménagement 2016: 925'000 CHF	
2017	120	-38	159	-38	159	Revitalisation Ruz 2016 -2024: 735'500 CHF	
2018	1'675	922	753	0	1'675	Assainissement collecteurs: 2019: 697'000 CHF 2020: 600'000 CHF 2021: 685'000 CHF 2022: 675'000 CHF 2023: 560'000 CHF	
2019	1'425	0	1'425	0	1'425	VALTRALOC: 2018: 583'000 CHF 2019: 647'000 CHF 2020: 676'000 CHF 2022: 538'000 CHF	
2020	1'876	172	1'704	96	1'780	Rénovation bâtiments communaux: 2020-2023: 1'000'000 CHF	
2021	767	0	767	0	767	Eventuelle 2 <sup>ème</sup> halle de sport: 2022-2024: 4'200'000 CHF	
Σ 2016 - 2021	11'271	5'221	6'050	2'300	8'971	Bac de rétention Courtaney: 2024: 1'000'000 CHF	
2022 - 2025	7'799	0	7'799	4'200	3'599		
Σ 2016 - 2025	19'070	5'221	13'849	6'500	12'570		

Les montants mentionnés tiennent compte des éventuelles subventions.



M. Moret rappelle que la planification financière permet au Conseil communal de diriger et de partager une vision à moyen terme avec la Commission financière. C'est un outil qui fluctue et évolue d'année en année, en fonction des intentions projetées par le Conseil communal dans un moment précis.

Nous sommes actuellement dans une phase de déficit, mais qu'avec le plan actuel et les investissements projetés, nous respectons toutefois la limite des 5% qui sont autorisés par la loi cantonale fribourgeoise. Ce plan reste bien entendu un outil de gestion, qui permet une vision mais qui peut changer en fonction des projets, des lois et décisions du canton.

Des investissements relatifs à l'eau et les routes sont encore à prévoir. M. Moret rappelle qu'il s'agit d'une réflexion annuelle, des projets sont parfois reportés.

#### **Commentaire de la commission financière :**

M. Galley donne lecture du rapport de la commission financière :

« Mesdames, Messieurs,

Conformément à la législation, nous vous adressons notre commentaire uniquement sur le plan qui vous a été présenté.

Depuis 2011, nous avons voté des investissements pour un montant d'environ 16,5 millions. Comme prévu, ces travaux n'ont pas pu être financés par les liquidités courantes. Ils ont entraîné dès lors une augmentation significative de la dette avec les charges d'intérêts et d'amortissements qui en découlent.

Vous avez constaté sur les graphiques qu'un équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. Déjà en 2016, même avec les recettes supplémentaires provenant de l'augmentation d'impôts du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le résultat budgété est négatif. Pour respecter la

limite de déficit de 5 % fixée par la loi, le Conseil communal et le législatif devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans la palette des investissements futurs. Nous sommes également d'avis que ce plan devra être repris et affiné avec la nouvelle législature qui devra se pencher sur certaines conséquences financières futures, notamment la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises et les conséquences de la mise en œuvre du nouveau PAL en termes de charges et de recettes attendues. Ces éléments ne font pas partie de ce plan financier.

Pour conclure et sous réserve des éléments ci-dessus, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Suite à ces explications, la parole n'est pas sollicitée par l'Assemblée.

### 3. Budget 2015

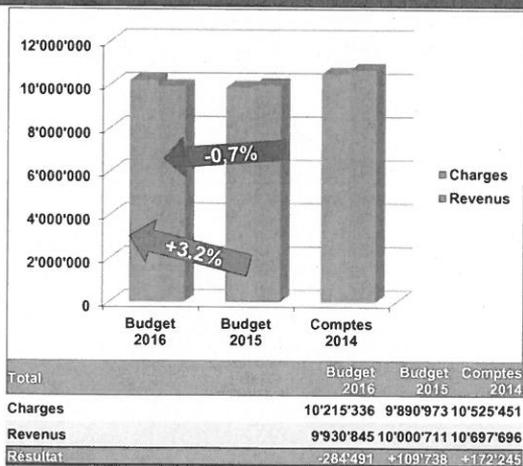
#### 3.1 Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2016

M. Michel Moret, vice-Syndic, présente le budget 2016 de fonctionnement et d'investissements et commente, entre autres, les tableaux suivants :

Total des revenus		CHF	9'930'845.00
Total des charges	./. CHF	10'215'335.60	
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>284'490.60</b>	

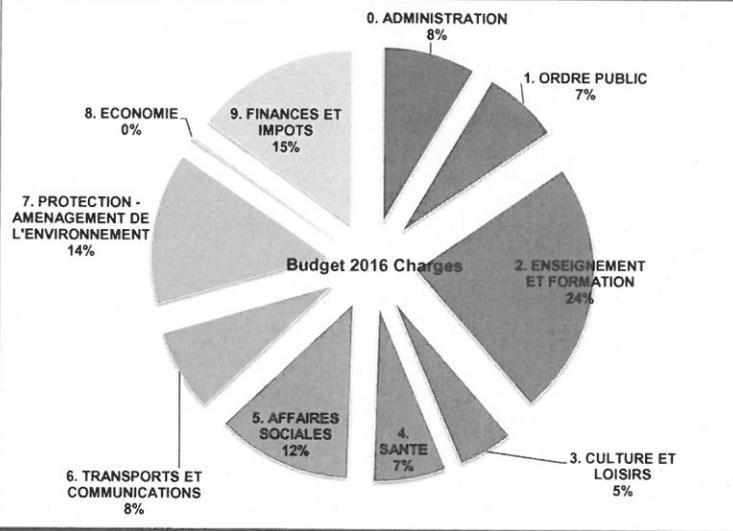


#### Graphique charges / revenus





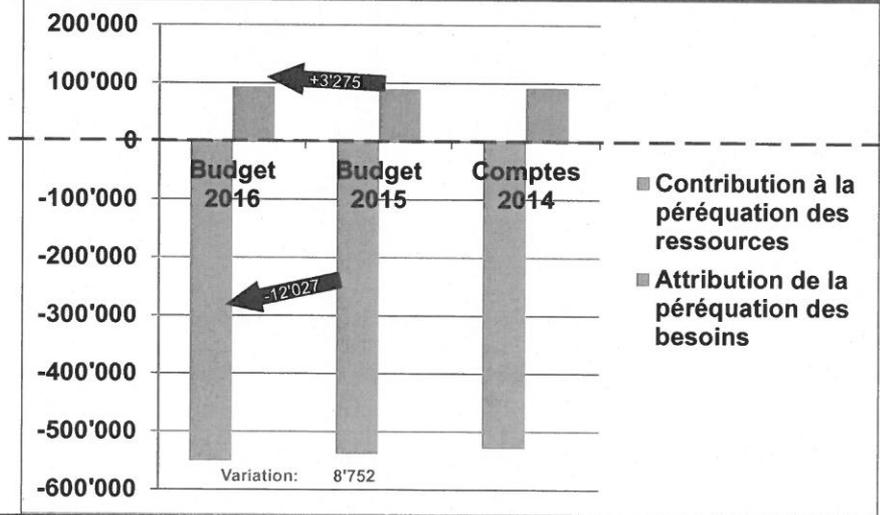
## Répartition des charges



19



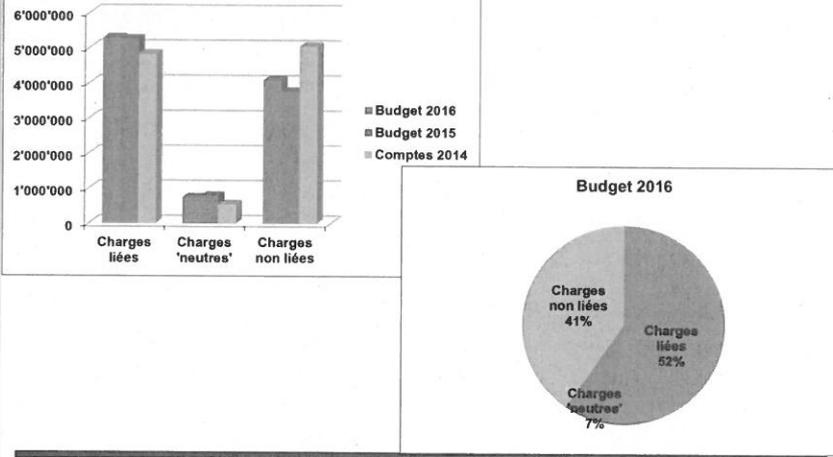
## La péréquation financière



20



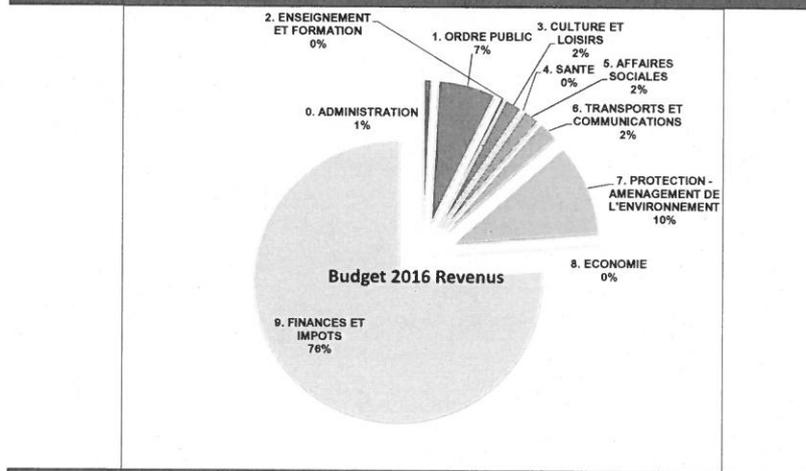
## Charges liées et non liées - 1



21



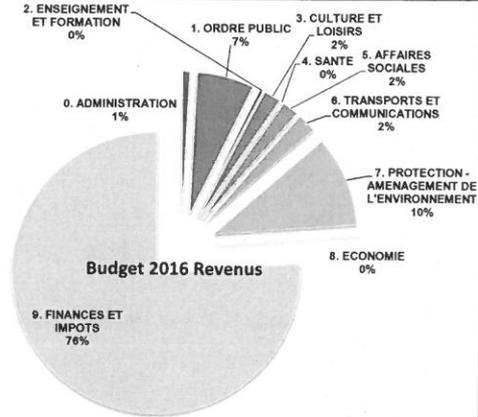
## Graphique des recettes



23



## Graphique des recettes



23

M. Moret présente ensuite les différences principales entre le budget 2015 et 2016 dans chaque chapitre de la comptabilité.



## 0. ADMINISTRATION

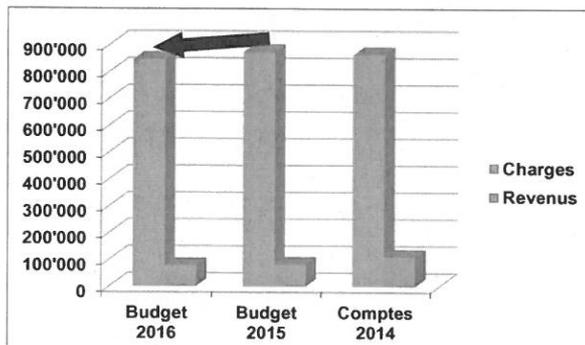
0. ADMINISTRATION	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>845'796</b>	<b>873'758</b>	<b>863'547</b>
<b>Revenus</b>	<b>78'000</b>	<b>82'000</b>	<b>110'332</b>

### Légère diminution

Charges: -27'962 CHF

Revenus: -4'000 CHF

- Masse salariale +1%
- Conseil général +8'000
- Elections +8'500
- Etudes de fusion -30'000
- Info. communale -8'500
- Nouveau logiciel salaire +5'000 coût unique
- +4'000 maintenance/an
- Carte communale - 11'000



24



# 1. ORDRE PUBLIC

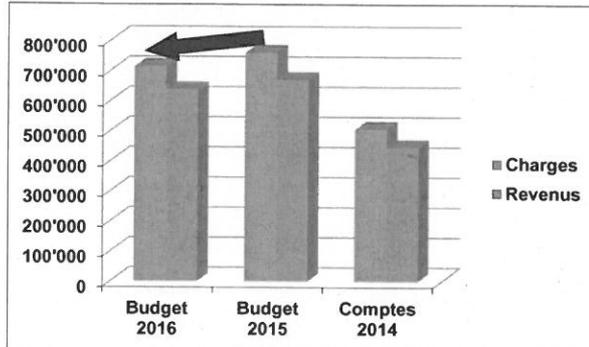
1. ORDRE PUBLIC	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>712'708</b>	<b>758'972</b>	<b>504'839</b>
<b>Revenus</b>	<b>635'149</b>	<b>669'245</b>	<b>445'034</b>

## Légère diminution

Charges: -46'264 CHF

Revenus: -34'096 CHF

- Curatelles  
-63'365 CHF  
-7'000 CHF (part. Avry)
- CSPi M.A.N.  
+21'069 CHF  
+7'892 CHF (part. Avry)  
-5'000 CHF (étude fusion)



25



# 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

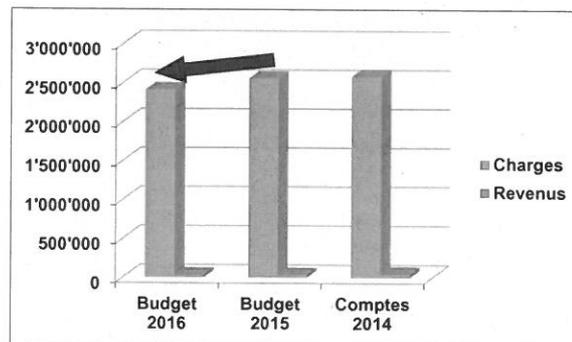
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>2'408'093</b>	<b>2'557'007</b>	<b>2'581'998</b>
<b>Revenus</b>	<b>32'300</b>	<b>32'950</b>	<b>46'201</b>

## Forte diminution

Charges: -148'914 CHF

Revenus: -650 CHF

- Ecole enfantine: -45'000 CHF
- Ecole primaire :  
-12'000 CHF achat fournitures  
-129'750.40 participation canton dont  
(dont +103'334 classe financée par Avry)  
-6'000 vacations commission scolaire
- Cycle d'orientation : +162'406
- Autres charges liées -17'802 CHF
- Diminutions  
-20'094 CHF Salaire, ...  
-45'000 CHF Elect, chauff., eau, nettoyage  
-30'456 CHF Location container



26



### 3. CULTURE ET LOISIRS

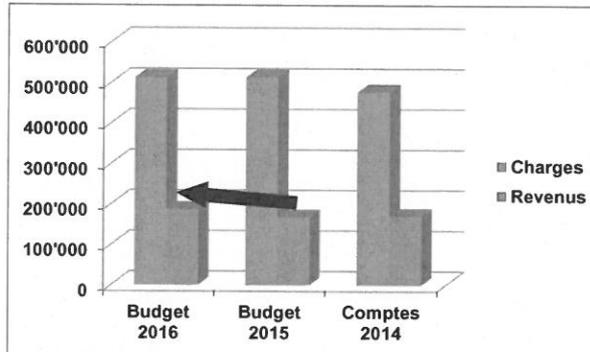
3. CULTURE ET LOISIRS	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	512'592	512'994	476'915
<b>Revenus</b>	186'605	167'600	170'027

#### Légère augmentation

Charges: -402 CHF

Revenus: +19'005 CHF

- Conservatoire +7'642
- Dons soc. cult. -4'000
- Manif. cult. -7'500
- Dons soc. sport. +3'300
- Loc. halle sport + 15'475
- Entr. centre loisirs -4'000



### 4. SANTE

4. SANTE	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	672'836	685'412	544'638
<b>Revenus</b>	10'200	15'000	7'857

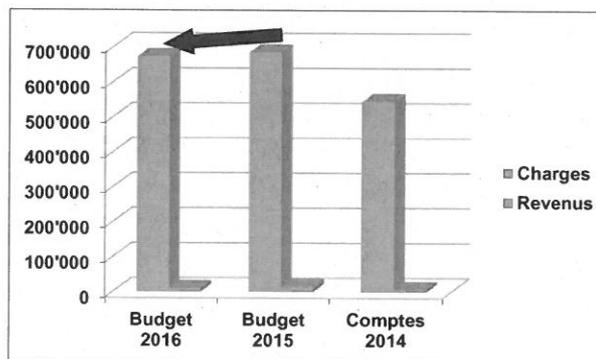
#### Légère diminution

Charges: -12'577 CHF

Revenus: -4'800 CHF

Charges liées:

- Ambulances -8'260
- Soins spéciaux -8'516
- Indemn. forf. +6'156
- Serv. dentaire +6'000
- Trait. orthodont. -5'000
- Remboursement soins orthodont. -6'000





## 5. AFFAIRES SOCIALES

5. AFFAIRES SOCIALES	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>1'267'683</b>	<b>1'188'403</b>	<b>1'178'674</b>
<b>Revenus</b>	<b>177'720</b>	<b>152'590</b>	<b>140'737</b>

### Légère augmentation

Charges: +79'280 CHF

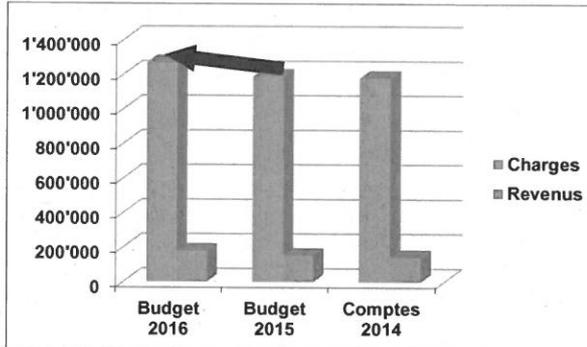
Revenus: +25'130 CHF

#### Charges liées:

- Crèches +15'000
- Inst. p/hand. + 13'482
- Rés. Arney +5'000
- Aide soc. intercom +24'393

#### AES:

- Salaires, ... +23'600
- Frais -6'000
- Recettes & subv. +19'500



## 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>782'902</b>	<b>728'241</b>	<b>669'581</b>
<b>Revenus</b>	<b>213'785</b>	<b>187'300</b>	<b>197'620</b>

### Légère augmentation

Charges: +54'661 CHF

Revenus: +26'485 CHF

Salaires, ... +33'635

Cité Energie +15'500

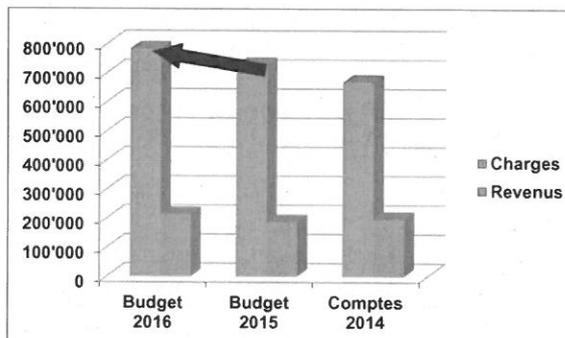
Subv. Cité Energ. +10'000

Repr. dom. publ. -5'000

Entr. véh. & mat. +10'000

Ventes Abos CFF +8'000

Particip. de tiers +5'000





## 7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>1'445'849</b>	<b>1'425'178</b>	<b>1'387'586</b>
<b>Revenus</b>	<b>1'031'540</b>	<b>1'030'965</b>	<b>937'280</b>

### Légère augmentation

Charges: +20'671 CHF

Revenus: +575 CHF

#### Approvisionnement en eau

Salaires, ... +4'880

Entr. / rénov. +53'700

Captage Sonnaz -4'000

PIEP -28'000

Vente d'eau -15'000

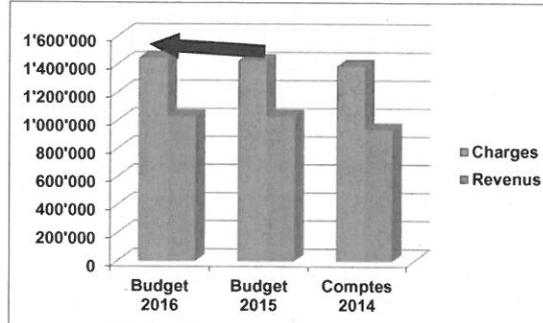
Prélèvement réserve +32'800

#### Evacuation et épuration des eaux

STEP -6'618

Taxes épuration -40'000

Attribution réserve -33'382



31

Autres: honoraires & expertises aménag. +50'000; Revital. Seedorf -15'000 étude & +20'100 subv.



## 8. ECONOMIE

8. ECONOMIE	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>26'308</b>	<b>29'232</b>	<b>22'940</b>
<b>Revenus</b>	<b>200</b>	<b>336</b>	<b>165</b>

### Légère diminution

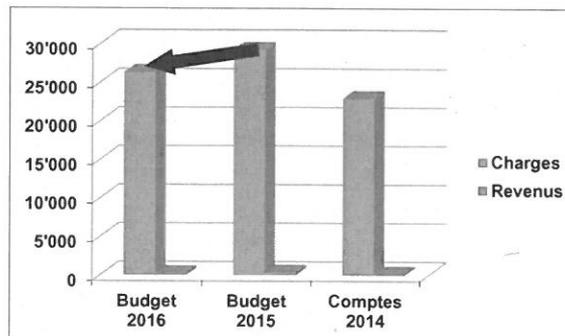
Charges: -2'924 CHF

Revenus: -136 CHF

Que des charges liées (sauf promotion éco. locale)

Promotion économique

Agglo et locale -2'626



32



## 9. FINANCES ET IMPOTS

9. FINANCES ET IMPOTS	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
<b>Charges</b>	<b>1'540'570</b>	<b>1'131'776</b>	<b>2'294'734</b>
<b>Revenus</b>	<b>7'565'346</b>	<b>7'662'725</b>	<b>8'642'444</b>

**Forte augmentation**  
*Charges: +408'794 CHF*  
*Revenus: -97'379 CHF*

**Revenus (variations)**

- Pers. physiques: +91'000
- Pers. Morales: -228'800
- Impôts gains immob. +50'000
- Impôts mutations: -100'000
- Contr. immob. +30'000
- Impôts s/véh. +38'666

**Péréquation**

- Var. 8'752 (-12'027) (+3'275)

**Charges**

- Intérêts dettes -6'000
- Amort. oblig. +414'406
- Entretien bâtiments. -21'000
- Frais rappel et poursuite: +4'000

Catégorie	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Charges	1'540'570	1'131'776	2'294'734
Revenus	7'565'346	7'662'725	8'642'444

33

La parole est transmise à l'assemblée afin que les éventuelles questions sur le budget de fonctionnement puissent être formulées.

M. Gilbert de Chambrier intervient au sujet de la bibliothèque. Il y a deux ans, il avait été annoncé la professionnalisation de la bibliothèque. Aujourd'hui, M. de Chambrier constate que le compte de réabonnements a diminué de 10% pour l'année prochaine. En se basant sur 5 ans, c'est une diminution de 45% qui a été constatée, ce qui veut dire que 45% d'abonnés ont renoncé à la bibliothèque. En même temps, M. de Chambrier relève que les coûts ont augmenté d'environ 50% ce qui fait peur pour l'avenir de la bibliothèque. M. de Chambrier souhaite savoir si les chiffres mentionnés dans le budget sont exacts et ce que la commune va entreprendre.

M. Piller précise que M. de Chambrier a transmis sa demande par écrit il y a quelques jours au Conseil communal et transmet la parole à M. Terradillos en mentionnant qu'il s'agit d'une entente intercommunale. Le budget de la BRA est intégré dans le budget et les comptes de la commune, mais il est équilibré, nous sommes la commune siège mais n'avons pas plus de pouvoir que les autres communes.

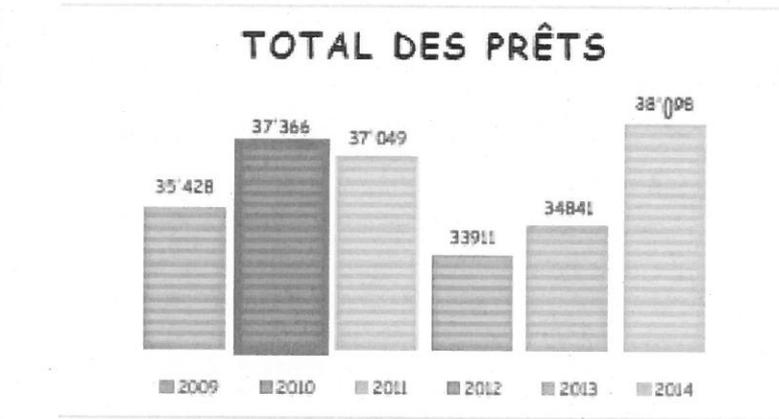
M. Terradillos ne reconnaît pas des chiffres indiqués par M. de Chambrier, mais ne peut répondre avec exactitude qu'aux questions transmises à l'avance, soit la diminution des prêts, l'évolution du nombre de membres payant une cotisation sur les 5 dernières années ainsi que le nombre de livres empruntés par les membres.

M. Terradillos informe que 75% des lecteurs sont des écoliers et que ceux-ci bénéficient de la gratuité.

Les tableaux suivants sont présentés :



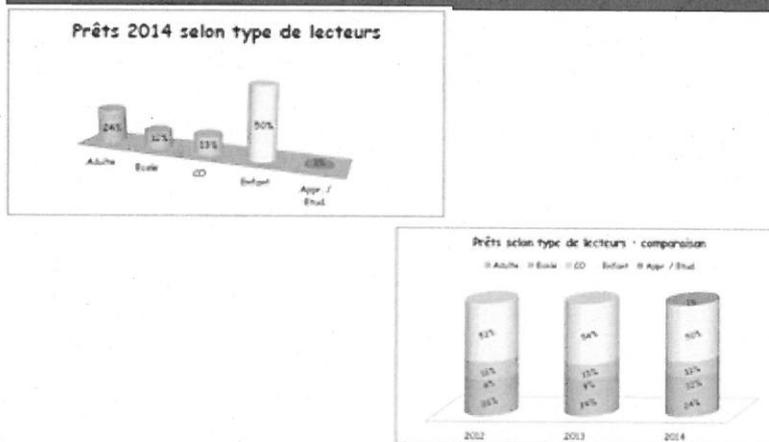
## 9. Divers



88



## 9. Divers



89

M. Terradillos profite de rappeler que le rapport de la bibliothèque est à disposition durant les heures d'ouverture à la bibliothèque.

M. Jean-Claude Stritt réagit concernant le compte 340.427.00, participation de tiers à la halle de gymnastique, qui est un nouveau compte de produits. Les locations qui seraient facturées vont poser des problèmes à des sociétés dont le club de tennis de table. Il relève la faible influence par rapport au budget globale. Cette décision lui semble mesquine en tenant compte du fait que la commune met à disposition la halle depuis 30 ans et demande si toutes sociétés à but non lucratif sont traitées sur le même pied d'égalité. M. Stritt demande également que ce montant de CHF 15'475.— soit biffé du budget.

M. Piller explique que le Conseil communal a décidé d'augmenter le montant des subventions aux sociétés et, en contrepartie, de rendre payant l'utilisation des infrastructures de sport. Actuellement, deux halles sont nécessaires pour répondre aux besoins des

sociétés, mais certaines sociétés sont plus utilisatrices ou demandeuses que d'autres. Un principe d'égalité est souhaité par le Conseil communal.

M. Terradillos relève que notre commune est très généreuse avec les sociétés et que tous les membres ne sont pas habitants d'Avry. Certaines sociétés ont 65 à 70% de sociétaires qui viennent d'ailleurs. La location de locaux nous coûte CHF 15'000.— par an. C'est pourquoi notre commune souhaite soutenir avant tout, les membres habitants d'Avry et non les membres venant d'autres communes.

M. Stritt relève que leur club utilise la halle d'Avry et il souhaite savoir comment va être utilisé le montant des locations puisqu'une différence d'environ CHF 12'000.— reste à répartir, soit CHF 15'000.— de locations moins CHF 3'300.— de subventions supplémentaires versées.

A la demande de M. Stritt, il est confirmé que toutes les sociétés sportives vont payer des locations, que ce soit des utilisateurs de la halle de sport du village ou celle du CO.

M. Moret informe que les coûts d'entretien et de nettoyage sont importants, et que pour la société de tennis de table par exemple, c'est un montant de CHF 500.— annuel qui devra être payé. La subvention aux locations annuelle va compenser pour la plupart les sociétés, sauf les sociétés qui utilisent plus fréquemment les halles et dont les membres ne sont pas des habitants d'Avry. Il est relevé que la plupart des communes facturent les locations de salle et que notre commune verse près de CHF 20'000.— aux sociétés sportives.

M. Stritt fait remarquer que la commune de Villars ne facture aucune location. Il relève également le compte 620.314.01 déblaiement et sablage où figure CHF 613.— aux comptes 2014 et suggère que le montant soit utilisé pour ce compte sachant que le budget 2016 prévoit CHF 16'000.--.

M. Stritt maintient sa demande de retrait qui sera traitée lors du vote du budget.

La parole n'étant plus demandée, M. Moret passe ensuite en revue les comptes d'investissement :

**Investissements 2016 :**

Dépenses		CHF	6'972'255.00
Recettes	./.	CHF	1'565'197.00
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>CHF</b>	<b>5'407'058.00</b>



## A. Crédits votés

		Crédit voté	Montant 2016
140.506.00	Part. achat véhicule, mat., équipement SP (V)	159'195	147'445
330.501.02	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000	reporté en 2020
340.503.01	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	2'650'000	2'461'627
620.502.00	Liaison piétonne Impasse Agges/Imp. Bois (V)	46'100	30'000
620.502.01	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	439'000	375'892
620.502.02	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000	270'000
620.502.04	Aménagement carrefour Z.I. partie Est (V)	400'000	15'000
620.502.08	Aménagement des Zones 30 kmh (V)	250'000	218'665
620.503.05	Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82'000	70'865
700.501.10	Pose conduite d'eau Otierdo (V)	135'000	reporté en 2020
710.501.04	Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	625'000	591'610
710.501.11	Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	437'400	437'400
942.503.05	Nouvelle centre de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	964'980	reporté en 2018
<b>Total</b>			<b>4'618'504</b>

36

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2015.



## B. Crédits à voter le 16 décembre 2015

		Crédit à voter	Montant 2016
620.502.18	Aménagement places évitement, la Praly	90'000	90'000
700.501.11	Extension du réseau, imp. de la Colline	137'700	137'700
<b>Total</b>			<b>227'700</b>

37



## C. Crédits à voter ultérieurement en 2016

		Crédit à voter	Montant 2016
750.501.03	Revitalisation du Ruz et aménagement de la Sonnaz	3'676'733	444'271
942.503.10	Achat parcelle 448 partiel et réaménagement	925'000	925'000
<b>Total</b>			<b>1'369'271</b>

38



## D. Recettes d'investissements

		Montant total	Montant 2016
290.661.00	Subventions nouveau bâtiment scolaire	660'000	220'000
620.611.00	Amén. routiers Z.I.: Particip. Tiers (lié à 620.502.01) (V)	233'000	233'000
750.661.00	Subventions cant. s/travaux à la Sonnaz	2'941'386	355'417
<b>Total</b>			<b>808'417</b>

39



## Investissements 2016 – Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	4'618'504	
B. Crédits à voter lors de l'Assemblée	227'700	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2016	1'369'271	
D. Recettes d'investissements		808'417
E. Investissements totaux CSPi M.A.N.	756'780	756'780
<b>Totaux</b>	<b>6'972'255</b>	<b>1'565'197</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>5'407'058</b>

40

M. Peter Gamboni se réfère au crédit déjà voté par l'assemblée de 2,65 millions pour les aménagements sportifs intérieurs et extérieurs et demande pour quelle raison un montant d'environ CHF 200'000.-- a été investi. M. Gamboni souhaite également savoir si un résultat final de la construction de l'école figure quelque part.

Concernant la 1<sup>ère</sup> question, M. Michel Moret informe qu'il s'agit avant tout de frais d'études, de préparation du dossier. Des informations complémentaires seront données dans les divers par M. Piller.

Concernant l'école, la situation des comptes 2015 présentera les coûts détaillés, mais nous nous situons en dessous du budget. Actuellement, toutes les factures ne sont pas rentrées.

M. Daniel Schafer informe que, lors de la dernière commission de bâtisse la semaine dernière, il était question d'une économie d'environ CHF 600'000.—

M. Burton relève le montant de CHF 90'000 pour les places de la Praly. Il est rappelé que ce point sera traité au point 3.3 de ce tractanda.

### Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. von der Weid pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2016 fait ressortir un déficit d'environ 285'000 francs. Pour la première fois, des charges d'amortissements d'environ 400'000 francs provenant de l'école sont inclus dans les comptes. Nous tenons à vous rappeler que la hausse d'impôts qui avait été voté prévoyait un budget équilibré dès la mise en exploitation de la nouvelle école.

Force est de constater que cette hausse d'impôts ne couvre que partiellement la hausse des charges de fonctionnement budgétés en 2016.

Comme mentionné dans notre commentaire relatif au plan financier, il s'agit dès lors d'être très rigoureux dans la gestion des charges et des investissements futurs. Si tel n'était pas le cas, le seuil de déficit de 5 % serait dépassé et une augmentation du taux d'impôts ou une réduction des dépenses s'imposerait.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 3.4. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

### **3.2 Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline**

M. Maurice Clément informe qu'une demande de permis de construire pour la réalisation d'un immeuble d'habitation de 24 appartements situés sur la parcelle art. 525 (au-dessus de l'Auberge) a été déposée en février 2015. Dès lors, le réseau des eaux claires et usées doit être étendu à l'Impasse de la Colline afin de permettre le raccordement à cet immeuble. Deux collecteurs, en PVC diamètre 200, en parallèle sur une distance de 75 mètres doivent être réalisés sur la route de l'Impasse de la Colline. Deux nouvelles chambres de visite seront construites en bordure de l'art. 525 afin de permettre le raccordement au futur immeuble. La mise à l'enquête des collecteurs sera réalisée au début de l'année 2016, et leur construction au printemps 2016.

M. Clément explique ensuite l'aspect financier de ce projet :

### **3.2. Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline**



#### **Récapitulation**

Coût global du projet	137'700.00
Montant à investir	137'700.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2 %)	2'754.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	5'508.00
Frais annuels à partir de 2017	8'262.00

**Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 137'700, financé par un emprunt bancaire.**

45

#### **Rapport de la commission financière**

La parole est transmise à M. Page pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« Cet investissement est nécessaire pour que la construction de cet immeuble d'habitation puisse être réalisée. La commission financière soutient ce projet.

Dès lors, nous vous recommandons d'approuver le crédit demandé de 137'700 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière »

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

### Vote

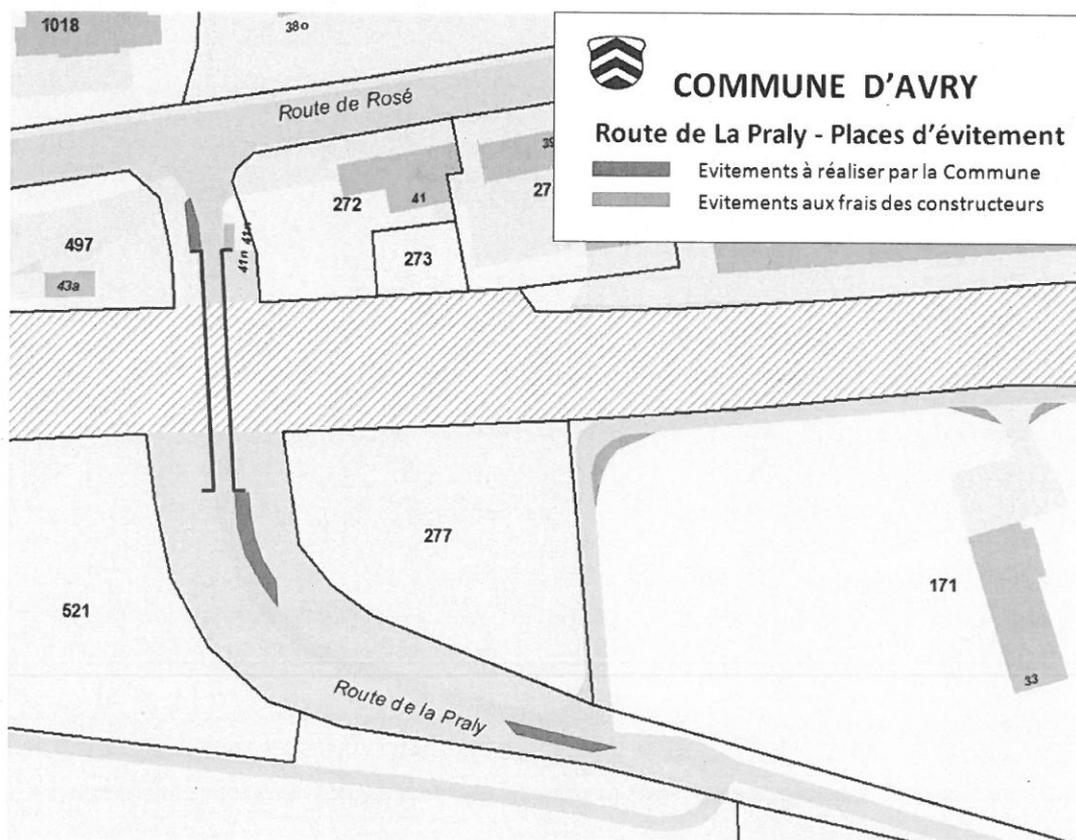
Au vote, le crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline est approuvée par 85 oui et 2 absentions.

### 3.3 Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly

M. Daniel Schafer informe que plusieurs habitations représentant 8 appartements vont être construites en 2016 à la Praly. Les habitants de la Praly ont demandé, en séance de conciliation, à ce que des places d'évitement soient réalisées.

M. Schafer relève que la circulation journalière sur cette route va pratiquement doubler. Cette route de desserte communale d'une largeur de 3m dispose d'un gabarit insuffisant ne permettant pas le croisement des véhicules. La commune est responsable de l'entretien et de faire en sorte que les conditions de circulation soient acceptables sur le réseau communal.

Un plan de situation où figurent les places d'évitement à réaliser par la commune ainsi que les places d'évitement à effectuer par les constructeurs est expliqué.



L'aspect financier du projet est ensuite éclairé :

### 3.3. Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de la Praly



#### Récapitulation

Coût global du projet	90'000.00
Montant à investir	90'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2 %)	1'800.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	3'600.00
Frais annuels à partir de 2017	5'400.00

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 90'000, financé par un emprunt bancaire.

#### Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Favre pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« L'aménagement de ces places d'évitement n'est pas imposée par le département des Ponts et Chaussée. Pour des raisons de sécurité routières, le Conseil communal envisage d'effectuer ces travaux. La Commission financière a porté un regard critique quant à la priorité à donner à cet investissement. Elle s'est finalement laissé convaincre par les aspects sécuritaires.

La Commission financière vous recommande d'approuver le crédit demandé de 90'000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Il est confirmé à M. David Burton qu'il s'agit de 8 appartements plus les appartements déjà concernés actuellement. M. Burton s'interroge sur le fait que les promoteurs prennent en charge une partie des places, mais pourquoi ne demande-t-on pas de participation aux autres propriétaires concernés pour ces CHF 90'000.--.

M. Schafer rappelle que la commune doit mettre à disposition des routes en état et adéquates et doit être attentive à la sécurité routière. M. Schafer relève que ces constructions vont générer à moyen terme des recettes fiscales.

M. Burton rappelle que l'ancien président de la Commission financière avait dit que les recettes fiscales des nouvelles constructions ne paient pas les infrastructures.

M. Schafer reconnaît que ce n'est pas aux derniers arrivés à payer toutes les infrastructures communales.

M. Burton demande que la commune regarde mieux à l'avenir la répartition de tels investissements.

M. Gamboni demande s'il n'y a pas déjà la place nécessaire pour se croiser à l'arrivée depuis la route cantonale. L'entrée et la sortie paraissent suffisantes.

M. Schafer répond qu'il est souhaité que la largeur actuellement insuffisante soit améliorée. C'est pourquoi le bureau Jeanneret, lors d'une vision local avec les riverains, a chiffré ces investissements.

M. Favre de Rosé fait remarquer qu'il n'a pas été convoqué à la séance de conciliation alors qu'il est riverain. Il demande quels seront les impacts sur la route de Rosé, en pensant à la circulation de 7 à 8 voitures supplémentaires.

M. Schafer informe que la moyenne suisse compte 2,1 personnes par appartement et 10 et 12 véhicules supplémentaires ont été pensés.

A M. Christophe Schenk de Corjolens, il est confirmé qu'une place sur la parcelle 171 est prévue. Elle ne figure pas sur le plan inséré dans Avryzoom, mais sur le slide présenté à l'assemblée.

### **Vote**

Au vote, le crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly est approuvée par 59 oui, 13 non et 7 abstentions.

### **3.4 Rapport final de la commission financière sur le budget 2016**

La parole est transmise à M. Page pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 3.1. du tractanda.

La Commission financière vous recommande d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement du budget 2016.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

### **Approbation du budget 2016**

M. le Président propose à l'assemblée de voter en premier lieu le budget de fonctionnement et d'investissement 2016 tel que présenté et commenté par le Conseil communal ainsi que préavisé par la commission financière, et, en deuxième temps, si besoin, le budget avec la proposition de M. Stritt.

Au vote, le budget de fonctionnement et d'investissement 2016 tel que présenté est approuvé par 78 oui, 2 non et 1 abstention, rendant caduque la demande de M. Stritt.

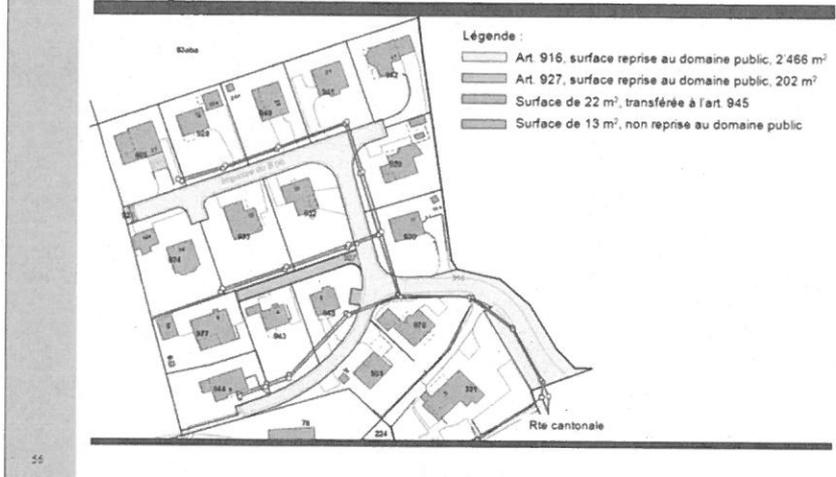
### **4. Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois**

Les habitants de l'Impasse du Bois, qui sont concernés, sont invités à se récuser pour ce point.

Mme Eliane Dévaud informe que plusieurs routes de quartier sont reprises au domaine public actuellement. La démarche a débuté en 2005. Il n'y a pas d'obligation légale de reprendre les routes au domaine public communal. Les routes de quartier ou de desserte sont généralement construites par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation. Le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaisir. La commune souhaite reprendre l'infrastructure (route et canalisations) au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme.

Mme Dévaud détaille ensuite le plan ci-dessous.

## 4. Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois



Différents contrôles ont été effectués :

- une vidéo et un curage des canalisations réalisés par les copropriétaires et
- l'état de la route, les bordures et la végétation ont été vérifiés par la commune.

Ces installations datent d'une vingtaine d'années et peuvent être considérées dans un état satisfaisant. La commune reprend cet objet pour CHF 0.- et prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

### Rapport de la Commission financière

La parole est transmise à M. Favre pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« La Commission financière a pris acte que la commune a procédé aux contrôles relatifs à l'état des canalisations et du revêtement de la route.

La Commission financière vous demande d'accepter la reprise.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

### Vote

Au vote, la reprise au domaine public de l'Impasse du Bois est approuvée par 82 oui et 1 abstention.

## 5. Approbation du règlement du personnel communal révisé

(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)

M. Benoît Piller rappelle que le règlement actuellement en vigueur a été adopté par l'Assemblée du 14 décembre 2005 et qu'en 2009, il a été adapté afin de tenir compte de l'augmentation des vacances. Il fait référence à la loi sur le personnel de l'Etat.

Le nouveau règlement se réfère au Code des Obligations, à la Loi sur les communes et son règlement d'exécution. Il n'y a pas de modifications sur le fond. Il s'agit d'un règlement plus complet basé sur un règlement type du service des communes. Il s'adresse à toutes les personnes engagées par la commune (personnel communal et personnel des ententes). Il y est précisé par exemple, que :

- le personnel qui exerce une activité à 50% ou plus, ne peut pas faire partie du Conseil communal et du Conseil général (Loi sur les communes) ;
- lorsqu'une décision émane d'un organe subordonné au Conseil communal ou d'un délégataire des tâches communales, l'intéressé-e peut adresser, dans les trente jours, une réclamation au Conseil communal ;
- toute décision prise par l'autorité d'engagement envers un membre du personnel communal peut, dans les trente jours, faire l'objet d'un recours au préfet ;
- le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

La parole est transmise à l'assemblée.

Mme Chantal Hayoz est surprise de constater que le contrat dépend du droit privé puisqu'il se réfère au Code des obligations alors que l'on fait référence dans les voies de droit au préfet.

M. Piller informe que c'est le Préfet qui représente l'autorité de surveillance des communes. C'est pourquoi le premier recours devrait s'adresser à lui.

M. Peter Mosimann relève que dans l'introduction du règlement, il est mentionné qu'il se réfère au droit public, ce n'est que dans le règlement qu'il est fait mention que pour le personnel temporaire et auxiliaire qui est régi par le Code des obligations. M. Piller confirme que tout le personnel a le droit de recours au préfet.

M. Mosimann donne lecture de l'article 8, al. 3 concernant le contrat d'engagement « Le contrat revêt la forme écrite. Toutefois, lorsque le contrat est conclu pour une période inférieure à trois mois et que les circonstances le justifient, le contrat oral suffit. ». Il fait remarquer que le contrat oral peut présenter des difficultés et estime peu judicieux d'inclure cette disposition dans un règlement de droit public. La loi sur le personnel de l'Etat le prévoit mais avec une nuance. Il est dit que dans la loi sur le personnel de l'Etat que le contrat oral est possible, mais dans le règlement d'exécution, il est dit que le contrat écrit doit suivre. Le Code des obligations mentionne à l'art. 330 b que tous contrats oraux doivent être confirmés par écrit dans les 30 jours qui suivent. Les points essentiels doivent donc être confirmés par écrit.

Pour étayer le fait qu'un contrat oral n'est pas idéal, M. Mosimann évoque l'indemnité versée à Michel Platini par M. Blatter. Un contrat oral peut ouvrir la porte à des malentendus et des conflits.

M. Mosimann propose que le règlement soit approuvé ce soir, mais avec la suppression des contrats oraux ou la confirmation que, dans les 30 jours qui suivent, une confirmation suivra.

M. Piller informe que, ces dernières années, des contrats écrits ont été signés, toutefois pour le ramassage des déchets de jardin par exemple, un employé de jardin, un jeune qui vient aider un matin, a pu travailler sur la base d'un contrat oral. Dans ce cas, la confirmation de l'engagement intervient au moment du versement du salaire avec le décompte de salaire et ses déductions sociales qui confirment le contrat oral.

### **Vote**

La parole n'étant plus demandée, le règlement du personnel communal révisé tel que présenté est soumis à l'Assemblée et approuvé par 59 oui, 16 non et 3 abstentions.

### **6. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N.**

*(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)*

M. Daniel Schafer informe que le règlement actuel a été adopté par l'assemblée communale du 14 décembre 2005 et qu'un nouveau règlement ainsi qu'une convention intercommunale ont été établis afin de régler la collaboration entre les communes de Matran, Avry et Neyruz avec un corps commun, sous l'égide CSPi M.A.N.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Article premier, al. 2

Pour accomplir cette mission, les communes d'Avry, de Matran et de Neyruz organisent un corps de sapeurs pompiers commun. L'entente intercommunale au sens de l'article 108 LCo est réglé par convention

- Article 2

<sup>1</sup> Chaque conseil communal constitue sa propre commission locale du feu en sus de la commission intercommunale du feu.

<sup>2</sup> Les présidents des commissions locales du feu, le commandant du CSPi ainsi que les 3 remplaçants constituent la commission intercommunale du feu.

- L'article 5 du chapitre III, prévoit l'obligation de servir de 20 à 50 ans, avec la possibilité de prolonger jusqu'à 60 ans alors que le règlement actuel mentionne 55 ans.
- L'article 6 fixe la taxe d'exemption maximale annuelle à CHF 80.--. Il est relevé que la taxe actuelle est de CHF 75.--.
- L'article 9 mentionne les Compétences des conseils communaux :  
«<sup>1</sup> Les conseils communaux recrutent les membres en fonction des besoins de l'effectif qui ne peut être inférieur à 40 personnes ni supérieur à 60 personnes ».
- Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Préfecture de la Sarine.

La commune de Matran a approuvé le règlement et la commune de Neyruz devrait en faire autant ce soir.

Quant à la convention, son but est de régler l'organisation et le statut des biens affectés à cette tâche commune, leur utilisation et la répartition des frais.

Il y est en outre précisé que la commission intercommunale du feu :

- prépare le budget, qu'elle communique à chaque commune avant la fin du mois de septembre ;
- prépare également le décompte des dépenses à soumettre à chaque commune pour la répartition annuelle ;
- donne aux conseils communaux réunis son préavis pour la nomination du commandant et de ses remplaçants ;
- nomme les officiers.

M. Schafer précise encore que le matériel de défense contre l'incendie est copropriété des 3 communes, au prorata de la valeur ECAB de chaque commune établie au 31 décembre l'année précédente et que le budget et les comptes relatifs au corps de sapeurs-pompiers sont intégrés dans le budget et les comptes d'Avry, commune siège. La Commune d'Avry assume la gestion administrative et comptable.

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. Schafer propose d'applaudir les pompiers qui ont obtenus la note de 5,45 à la dernière inspection.

M. Page demande qu'elle est l'incidence financière par rapport à ce calcul de la valeur ECAB.

A ce jour, 36% sont comptés pour Avry, mais Matran prévoit des constructions importantes, donc leur valeur ECAB va ainsi augmenter. La valeur ECAB à la fin de chaque année sera prise en compte.

#### **Vote**

La parole n'étant plus demandée, le règlement organique du service de défense contre l'incendie et la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N. sont soumis à l'Assemblée et approuvés à l'unanimité.

#### **7. Approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine**

*(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)*

M. Maurice Clément explique que l'approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine fait partie du processus de réorganisation des structures médico- sociales du district de la Sarine. Il a été décidé le maintien d'une association de communes avec une gestion globale des services. L'ACSMS devient le Réseau Santé de la Sarine.

C'est l'assemblée des délégués du 3 juin 2015 qui a validé ces changements et décidé d'intégrer la Fondation pour l'Aide et les Soins à Domicile de la Sarine (FASDS) et le service d'ambulance au sein du Réseau santé de la Sarine.

M. Page parle du home médicalisé, du réseau des ambulances, et se pose la question du fait d'assumer « les casseroles » ? Il est répondu que c'est la fondation de prévoyance qui assume, le comité de l'ACSMS n'avait que des délégués dans la fondation. C'est le fond de garantie qui couvre les acquis de chacun.

#### **Vote**

La parole n'étant plus demandée, les statuts du Réseau Santé de la Sarine sont soumis à l'Assemblée et approuvés 87 oui et 1 non.

#### **8. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération**

*(selon les statuts de l'Agglomération, ce nouveau membre doit en principe être un-e Conseiller-ère communal-e)*

Ce point est lié au déménagement de M. Marc Antoine Messer, délégué, qui ne peut plus représenter notre commune au sein du Conseil d'Agglomération.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée la candidature de Mme Eliane Dévaud-Sciboz, Conseillère communale.

Mme Dévaud-Sciboz se présente. Elle est responsable de l'aménagement du territoire au sein du Conseil communal et dans ce cadre-là, elle est membre d'une commission consultative au sein de l'Agglomération de Fribourg, une commission qui traite de l'aménagement. La personne qui sera élue ce soir ne participera qu'à une seule séance jusqu'à la fin de la législature, le 23 mars 2016. Tous les membres devront être réélus pour la prochaine législature.

M. Page demande pourquoi une personne qui quitte le Conseil communal reste au Conseil d'Agglomération.

Il est répondu qu'à l'agglomération, le nombre de membres par commune est déterminé. Les membres sont élus par la population et même s'il quitte leur mandat de Conseiller, ils peuvent rester jusqu'à la fin de la législature au sein du Conseil d'Agglomération.

M. Page relève que nous devrions établir un règlement interne pour éviter ce genre de situation. Selon lui, seule Mme Dévaud qui maîtrise l'aménagement du territoire peut prendre ainsi le relais.

M. Piller pense que des membres de la commission d'aménagement pourraient aussi être membre ou candidat.

### **Vote**

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'Assemblée, la candidature de Mme Eliane Dévaud-Sciboz est soumise à l'Assemblée. Au scrutin de liste, Mme Eliane Dévaud-Sciboz est élue avec 75 voix. Le détail des résultats est le suivant : 88 bulletins rentrés, 2 bulletins nuls, 11 bulletins blancs, 75 bulletins valables, majorité absolue 38.

M. Piller informe qu'il s'est référé à l'art. 9b de la loi sur les communes qui mentionne que le scrutin de liste n'était pas obligatoire étant donné qu'il n'y avait qu'un seul candidat, mais comme M. Piller a invité les personnes présentes à l'assemblée à voter selon ce mode, il considère qu'il en a fait la demande personnellement.

## **9. Divers**

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. Piller transmet une information du Conseil concernant la halle de sport :

« Lors de l'assemblée du 29 mai 2013, un crédit de CHF 2'650'000 était voté pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport. A la suite de ce vote, une soumission pour la réalisation du projet était publiée conformément aux marchés publics. Le bureau retenu présentait alors un coût de l'ouvrage de CHF 5'175'000.-

La différence de coût entre le crédit voté et les prévisions du coût de réalisation incita le Conseil à rechercher des alternatives pour vous les présenter lors de l'assemblée du décembre 2014. Mais peu avant cette assemblée des informations reçues au sujet des obligations en relation avec les normes Minergie lors d'assainissement, poussèrent le Conseil à retirer l'objet.

Dans le but de disposer d'un avis indépendant sur le déroulement du projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport, le Conseil communal demanda une expertise à M. Paul Juillerat, architecte et membre du collège d'experts à Lausanne.

L'expert relève que l'avant-projet élaboré par le bureau LZ&A est de qualité, qu'il respecte le projet initial du bureau Archiplus, que l'estimation des coûts est proche de la réalité et qu'il ne lui manque que quelques heures de travail pour pouvoir être utilisé pour une mise à l'enquête.

L'expert relève également que les plans produits par le bureau Archiplus de Monsieur Gamboni et le degré de précision de l'étude sont de qualité à ce stade du projet, qu'une telle étude de faisabilité ne permet pas d'être utilisée comme dossier de mise à l'enquête publique et n'est pas suffisamment développée pour qu'un crédit de construction soit demandé à l'Assemblée communale.

Le Conseil communal considère que le travail du bureau Archiplus dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée était correct à ce stade du projet, malgré le fait que les coûts finaux de l'avant-projet sont supérieurs à l'estimation de l'ouvrage.

Si d'autres interprétations ont pu ressortir du message publié dans l'Avryzoom de décembre 2014, nous le regrettons.

Le Conseil communal se fixe comme objectif de soumettre avant la fin de la présente législature à l'Assemblée une solution à ce projet.»

Une autre information est donnée au sujet de Coriolis : « Comme vous l'avez peut-être vu dans le budget 2016, la commune a inscrit un montant de 10'000.- en faveur de Coriolis infrastructures. Ce montant était d'ailleurs déjà présent pour l'année 2015.

Le Conseil s'est aussi engagé à négocier avec Coriolis Infrastructures l'adhésion prochaine de notre commune à cette structure régionale en charge des deux infrastructures culturelles majeures de l'Agglomération de Fribourg, à savoir la salle de spectacles Equilibre à Fribourg et le centre de création d'arts scéniques Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne. Ainsi notre commune rejoindra, comme prévoit également de le faire la commune de Matran, cinq des communes de l'Agglomération qui oeuvrent à l'exploitation de ces infrastructures culturelles et contribuent à la richesse de l'offre culturelle de notre région. »

M. Page rebondit concernant Coriolis Infrastructures dont le contexte est régional alors que le Conseil communal souhaite traiter les sociétés au niveau communal, selon les réponses données à M. Stritt dans la soirée. Il estime qu'il y a un fort décalage. D'autre part, M. Page relève qu'il a été 2 fois frustré ce soir avec les demandes de MM. J-Claude Stritt et Peter Mosimann qui n'ont pas été traitées. Les remarques auraient pu être traitées comme motions. Il propose de revoir ces questions pour une prochaine assemblée.

M. Piller rappelle que nous sommes soumis à la Loi sur les communes. En premier lieu, c'est la proposition du Conseil communal qui est soumise et s'il y a refus, la proposition des citoyens est soumise.

M. Page fait remarquer que, dans le cadre des sociétés, nous avons besoin des membres extérieurs. Par exemple, la fanfare n'existerait pas qu'avec les musiciens d'Avry.

M. Claude Sapin demande où on se trouve avec le dossier des zones 30 km/h. Mme Dévaud-Sciboz informe que nous avons eu le retour de l'examen préalable ce printemps. Le dossier est maintenant quasi prêt pour être mis à l'enquête. Au début 2016, les plans pourront donc être mis à l'enquête dans la Feuille Officielle. Le fait que le bureau Rhême et Jeanneret avec qui nous avons collaboré au début, ait été racheté à deux reprises, n'a pas facilité le respect des délais.

A M. Gamboni, il est confirmé qu'actuellement, la salle multifonction ne peut pas être louée par des privés. La salle de l'édilité reste à disposition des privés.

M. Jean-Marie Vonlanthen intervient au sujet du remplacement des lampadaires de l'éclairage public. Mme Dévaud-Sciboz rappelle que nous sommes dépendants du Groupe E qui a stoppé son travail pour installer les décorations de Noël sur Fribourg. Ils ont toutefois repris cette semaine leur travail.

M. François Bouverat relève que depuis 5-6 semaines, son quartier est dans une zone sombre, qui est devenue dangereuse. Les déplacements se font avec des lampes de poche. Il propose de rallumer les anciens lampadaires Montmartre dans l'attente de l'installation des nouveaux lampadaires.

M. Christian Hofmann fait remarquer que lors de la St-Nicolas, il a constaté que le devant de la nouvelle école était dans la nuit. Il est informé que deux luminaires de 5 m. de haut sont prévus le long de la cour d'école.

M. David Burton souhaite des informations concernant le chauffage à distance. M. Piller informe que la commune a mandaté le Groupe E pour faire une étude. Les propriétaires ont été consultés pour connaître leur intérêt quant à un changement de chauffage. Etant donné

qu'il y a eu très peu de retour, un 2<sup>ème</sup> courrier a été adressé, actuellement, nous n'avons pas reçu de suite.

Mme Dévaud-Sciboz informe que le Groupe E a trouvé un potentiel à Avry. En effet, l'étude de faisabilité a conclu qu'un chauffage à distance pourrait être indiqué à Avry, maintenant il faut trouver le meilleur endroit possible. Un objectif a été fixé à la Migros pour évaluer les possibilités.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et le thé à la cannelle offert par M. Page, restaurateur, qui est également remercié.

La séance est levée à 22h50

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Benoît Piller



L'Administratrice

Nicole Maillard

